

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-769160

146785

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1163

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

VELIVE

Nom & Prénom :

MOUSTAFA FATIMA VELIVE TABIT

Date de naissance :

1946

Adresse :

8 Rue 156 CITE OULFA CASABLANCA

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

29/12/2013

Nom et prénom du malade :

Houssayefi Fatima

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Trembleur au minimum

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Soins	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/11/2011	Docteur OTHMANE en Médecine	150,00	INP : 09000000000000000000000000000000	
Docteur en Médecine	Santé N°E71618 Lissablanca			
Santé N°E71618 Lissablanca	Tel : 05 22 90 23 45			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE TAM Dr. BENANI Jaafar 2, Bd Oued Sebou CASABLANCA	20/11/22	1934,30
		V.P.D. 092055439

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	18/11/22		

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

H	25533412 21433552 00000000 00000000	G
D	00000000 00000000	G
	35533411 11433553	

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

H	25533412 21433552 00000000 00000000	G
D	00000000 00000000	G
	35533411 11433553	

Coefficient des travaux

Montants des soins

Date du devis

Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. OTHMANE BOUMAALIF الدكتور عثمان بومعليب

Docteur en médecine - Diplômé des universités

Etudes Approfondies des Maladies systémiques et Polyarthrites (Paris)

Diabétologie et Nutrition, Gériatrie-Gérontologie (Bordeaux)

Hypertension artérielle et Complications cardio-vasculaires et rénales (Strasbourg)

Certifié dans l'Autisme et ses comorbidités (Cleveland)

Omnipraticien lauréat de la faculté de médecine de Casablanca

دكتور في الطب - خريج الجامعات

الدراسات المعمقة للأمراض الباطنية و الروماتيزمات الالتهابية (باريس)

السكري والتغذية ، طب المنسنن - علم الشيخوخة (بوردو)

اتفاق الضغط المدوم، ومضاعفات القلب، الشريان، والكلم، (ستة أسبواع)

شراكة في التحول والتحولات الصادقة (كارل فرانز)

دكتوراه في الطبع العام (الطبع السادس)

الدار البيضاء في : ٢٩ / ١٥ / ٢٠٢٢ Casablanca le :

الصفاء رقم E7/67 شارع لليمون (Carrefour Label vie) ، ليساسفة - الدار البيضاء. الهاتف : 0522 90 23 45
Safaa, N° E7/67 Bd. Laymoun (En face de Carrefour Label vie) , Lissasfa - Casablanca. Tél.: 05 22 90 23 45

www.docteur-boumaalif.com

IXer 20mg eff

1 eff

1934.30

Docteur OTHMANE BOUMAALIF
Docteur en Médecine
Safaa N°EZ/67 Bo Laymon Lissasfa
TNA 005 22 08 2245

Pharmacie TAM
Dr. BENANI Jaafar
22, Bd Oued Ssou, Oulfa
CASABLANCA -
T. 02 22 90.18.99

NOOTROPYL 800 mg
Boîte de 60 comprimés pelliculés
AMM N° 405/16 DMP/21/NRQ



222476
07 2026
134.80

NOOTROPYL 800 mg
Boîte de 60 comprimés pelliculés
AMM N° 405/16 DMP/21/NRQ



220745
03 2026
134.80

NOOTROPYL 800 mg
Boîte de 60 comprimés pelliculés
AMM N° 405/16 DMP/21/NRQ



221475
05 2026
134.80

ERTUM® 20 mg 28 Comprimés
sécables
PPV 123DH20
EXP 04/2024
LOT 1D059 4

XERIUM® 20 mg
28 comprimés
sécables



XERIUM® 20 mg 56 Comprimés
sécables

PPV 216DH00 EXP 08/2023
LOT 18043 3

20 mg 28 Comprimés
sécables

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain Sebaâ Casablanca
Lantus Solostar 100U/ml inj
b1 Sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH
6 118001 081608

XERIUM® 20 mg
56 Comprimés
sécables



28 comprimés
sécables



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain Sebaâ Casablanca
Lantus Solostar 100U/ml inj
b1 Sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

6 118001 081608